

---

**MAIRIE DE SAINT-MORILLON**

1 Place de l'Église  
33650 Saint-Morillon

Saint-Morillon, le 6 mai 2020.

**Objet : Reprise progressive de l'école à partir du 14 mai 2020**

**Madame, Monsieur,**

L'organisation décrite ci-dessous a été mise en place conjointement avec l'équipe pédagogique et la Commune, validée par l'inspection académique, en suivant les recommandations du protocole sanitaire (que vous trouverez en pièce jointe) et de la circulaire ministérielle du 4 mai 2020.

Cette reprise repose sur le strict respect de cinq règles fondamentales du protocole sanitaire :

- le maintien de la distanciation physique
- l'application des gestes barrières
- la limitation du brassage des élèves
- le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- la formation, l'information et la communication

Suite au récent sondage transmis, vos réponses, nombreuses et nous vous en remercions, ont permis d'orienter l'organisation inhérente à la réouverture de l'école maternelle et élémentaire « Les Quatre Saisons ». Pour votre information, une légère majorité s'est dégagée en faveur d'un retour à l'école en présentiel de vos enfants.

**Calendrier général :**

La pré-rentrée des enseignants aura lieu le lundi 11 et le mardi 12 mai. L'accueil des enfants des personnels prioritaires pourra se faire dès le lundi 11 mai.

A partir du 14 mai, seront accueillis les élèves de CP, CE1 et CM2.

A partir du 25 mai, seront accueillis les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

Nous avons été confrontés à de réelles difficultés d'applications du protocole sanitaire, pour cela il a été décidé de ne pas accueillir les élèves de maternelle, au moins jusqu'à juin, moment décidé par le gouvernement pour faire un premier bilan du déconfinement. Quoiqu'il en soit, les élèves de PS, MS et GS recevront un enseignement à distance précis et détaillé tel que défini pendant le confinement. Fin mai, un courrier sera envoyé aux parents d'élèves de maternelles pour leur communiquer les dernières informations et envisager une reprise.

**Dispositions d'ordre général :**

L'accueil des élèves à l'école se fait sur la base du volontariat des familles. Votre enfant peut rester à la maison et poursuivre l'enseignement à distance (via un programme de travail simplifié donné par l'enseignant).

Le partage des classes se fait en deux groupes de 15 élèves maximum avec un accueil à l'école un jour sur deux. Le groupe n'étant pas en présentiel à l'école reste à la maison.

Les heures d'entrées et de sorties sont décalées, sur des lieux différents.

Le 14 mai :

- les élèves de CP, par le petit portail des maternelles
- les élèves de CE1 et de CM2, par l'entrée principale de l'école

Le 25 mai, concernant la rentrée des CE2 et des CM1, les enseignants de ces classes, vous préciserons directement, en temps voulu, les lieux d'entrée et de sortie.

Les récréations seront échelonnées, parfois sur des lieux différents.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants à l'école. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou sa famille. Les parents sont aussi invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de fièvre (37.8° ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Lors de la survenu d'un symptôme de Covid-19 chez un élève, celui-ci sera isolé dans un lieu dédié de l'école en attendant que ses parents viennent le chercher. Il ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin, selon la décision des autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques.

#### Horaires de l'école :

Les horaires de l'école, à partir du 14 mai pour les CP, CE1 et CM2 ; et du 25 mai pour les CE2 et CM1, sont modifiés comme suit :

- 8H – 11 H et 12 H – 15 H pour les élèves de CP et CE1,
- 9 H – 12 H et 13 H – 16 H pour les élèves de CE2, CM1 et CM2, ainsi que le groupe d'enfants des personnels prioritaires.

A 8 heures et à 9 heures, l'enfant est accueilli au portail par un animateur et dirigé ensuite vers sa classe. Cette modification permet de répondre à l'exigence du protocole sanitaire, d'éviter les brassages d'élèves, un afflux moindre de parents aux heures d'entrée et de sortie, ainsi qu'une meilleure organisation de la pause méridienne.

#### Restauration scolaire :

Le 14 et le 15 mai, il n'y aura pas de service de restauration scolaire. L'enfant doit apporter son repas (repas froid de type pique-nique) et sera accueilli, dans un des réfectoires, accompagné par des animateurs. Ils auront à disposition de l'eau et des serviettes jetables.

A partir du 18 mai, le service de restauration scolaire sera disponible et les enfants accueillis dans les différents réfectoires.

#### Accueil périscolaire du matin et du soir :

Au regard des réponses au sondage, il n'est pas proposé d'accueil périscolaire le matin mais l'accueil périscolaire du soir est ouvert de 15 heures à 17 heures. Il sera possible de récupérer son enfant, à heure précise, soit à 15 heures (pour les élèves de CP et CE1), soit à 16 heures, soit à 17 heures. Nous vous remercions d'envoyer un mail à [jeunesse@saint-morillon.fr](mailto:jeunesse@saint-morillon.fr) pour les enfants présents à l'accueil périscolaire et d'indiquer l'horaire à laquelle vous venez récupérer votre enfant.

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) :

L'ALSH reste fermé jusqu'au 31 mai, selon les directives, sauf pour les enfants des personnels prioritaires. Pour les personnes concernées, nous vous remercions d'envoyer un mail à [jeunesse@saint-morillon.fr](mailto:jeunesse@saint-morillon.fr).

Nous vous prions de recevoir, **Madame, Monsieur**, nos salutations distinguées.

M. Jérôme BARBESSOU  
Adjoint au Maire,

  
The seal of the Municipality of Saint-Morillon, featuring a central figure holding a staff, surrounded by the text "MAIRE DE SAINT-MORILLON" and the year "1369".

Mme Karine BLAISE,  
Directrice de l'école.



Mme Laurence BOURGADE,  
Maire de Saint-Morillon.

  
The seal of the Municipality of Saint-Morillon, featuring a central figure holding a staff, surrounded by the text "MAIRE DE SAINT-MORILLON" and the year "1369".